Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Hélimax / SAF** **06.22.81.23.25**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**AS 350 B3+ F-HJCG rouge et blanc**
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**Mr BOUNOUS Claude**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
15/03/22	Pk entre les mensals et le pk dormillouse	Chalet privé Bounous Claude		7		
						COPIE A LA CHEFFE DE SECTEUR BRIANCONNAIS / VALLOUISE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

RESTER EN RIVE GAUCHE
(REPRODUCTION AVIFAUNE EN RIVE DROITE)

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **101 / 2022**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **09/03 / 2022**

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins